



Beauvais, Jeudi 1er avril 2010  
COMMUNIQUE DE PRESSE

## Dans l'Oise, vivre en autonomie dans le logement social Signature de la convention de partenariat avec l'OPAC de l'Oise

**Vendredi 2 avril 2010 à 15h30**  
**Hôtel du Département (Résidence) - Beauvais**

*Aujourd'hui, il y a dans l'Oise 145.000 personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées. C'est pour répondre à leurs besoins de logements sociaux adaptés que le Conseil général de l'Oise et l'OPAC lancent une étude sur la thématique « comment vivre en autonomie dans le logement social ».*

Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, et André Vantomme, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil général, Sénateur de l'Oise, Président de l'OPAC, signeront ce vendredi 2 avril une convention pour la réalisation de cette étude.

### > **L'OPAC de l'Oise est le seul bailleur social en Picardie à s'engager en faveur des personnes dépendantes**

Ce partenariat privilégié entre le Conseil général de l'Oise et l'OPAC vise à développer une démarche novatrice en matière de logements adaptés aux personnes âgées et handicapées, leur permettant de se maintenir à domicile.

Cette étude se décline en 3 volets : un volet « étude sociale » pour mesurer l'ampleur du vieillissement et anticiper les évolutions démographiques, comprendre les besoins et les attentes des locataires vieillissants ; un volet « étude technique », afin d'aider l'OPAC de l'Oise à définir sa politique patrimoniale en matière de prise en compte du vieillissement et du handicap ; et enfin un volet « étude gestion et traçabilité » afin d'optimiser l'occupation du parc immobilier et de rapprocher l'offre de la demande.

D'un montant de 92.000 €, l'étude est co-financée par le Conseil général de l'Oise (36.000 €), l'OPAC (28.000 €) et le Fonds d'intervention pour le logement locatif social (27.000 €).

### > **Le Conseil général de l'Oise, 100% solidaire**

Le budget relatif à l'autonomie se développe de manière régulière ces dernières années, du fait notamment du vieillissement de la population. Pour l'année 2010, le Département prévoit de consacrer 146,4 millions en matière de l'autonomie des personnes : 58,8 millions pour les personnes âgées ; 87,6 millions pour les personnes handicapées (alors que la dette cumulée de l'Etat se monte à 132 millions d'euros)...